Bulletin de clarifications n°2 : Questions et réponses relatives à la demande de devis

« Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 2 lots :

- **Lot 1 : Instruments de mesure**
- **Lot 2: Equipements Topographie»**

Réf : **DD/SH/MCA-M/ EW-39-E-Lots 1 et 2/Compact**

Date de publication : **20 mai 2021**

Dernier délai de dépôt des propositions après Addendum N°1 : **17 juin 2021 à 23h00mm**

Nº	Questions	Réponses
1	On n'aimerait bien avoir plus de clarification au niveau le document demandé " capacité financière " , vous trouverez ci-joint un document du chiffre d'affaires de la société , est ce qu'il est suffisant , ou bien d'accomplir avec d'autres documents , si oui merci de nous indiquer qu'elle document à fournir exactement . N.B : Document joint : Attestation du chiffre d'affaires	Il est demandé dans la Demande de devis que : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers comme une attestation de ligne de crédit délivrée par la Banque. Le Soumissionnaire peut aussi fournir des informations sur sa situation financière. Cette exigence peut être satisfaite par la présentation de l'un des documents suivants : les états financiers vérifiés des trois (3) dernières années accompagnés des lettres des auditeurs, OU les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des déclarations fiscales. Si l'Offre est présentée par une coentreprise ou autre association, chacun des membres de la coentreprise/l'association doit présenter ses états financiers. Les rapports doivent être présentés selon la taille des associés dans la coentreprise/association, du plus grand au plus petit associé. L'attestation du chiffre d'affaires seule n'est pas suffisante.